

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 71-3/CLR La chambre des Députés complétant la délibération n°489/6e L.

n° 71-3/CLR La

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
23 novembre 1971

Numéro JO  
n° 2 du 25/01/1972

Date du numéro  
25 janvier 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. Est approuvé le compte administratif du budget de la Caisse locale de retraites du Territoire Français des Afars et des Issas pour l'année 1970. Les recettes réalisées et les dépenses ordonnancées sont arrêtées définitivement comme suit :

Section 1. — Régime des fonctionnaires Titres 1 et 2: Recettes recouvrées ..... 189.365.251 Dépenses ordonnancées ..... 198.476.645 Déficit des recettes sur les dépenses ..... 9.111.394

Section 2. — Régime des députés Recettes recouvrées ..... 8.564.798 Dépenses ordonnancées ..... 10.123.572 Déficit des recettes sur les dépenses ..... 1.558.774

Compte tenu de ces opérations, la situation de la caisse de réserve se présente ainsi qu'il suit :

1° Montant de l'encaisse au 31 décembre 1969 ..... 191.674.596

2° Versements effectués sur les crédits 1970 ..... 90.000.000

281.674.596

3° Déficit de l'exercice 1970 ..... 10.670.168

4° Prélèvements effectués pour équilibrer le budget ..... 1.000.000

Prélèvements effectués pour les dépenses en capital ..... 105.000.000

116.670.168

Nouvel avoir au 31 décembre 1970 ..... 165.004.428